

# Suivi de l'élaboration



Suite à la prise de compétence de la collectivité et à la création du service Urbanisme en Février 2015, la Communauté de Communes avance dans sa démarche PLUi.

Premier élément fondateur : la prescription du PLUi, par délibération du Conseil Communautaire en date du 8 Décembre 2015. Ce document est ainsi venu donner le départ de la procédure, en définissant les objectifs et les modalités de concertation du document.

La délibération a également approuvé la Charte de gouvernance, document préalablement défini permettant de définir l'articulation entre les communes et la collectivité. Ce fut aussi l'occasion d'établir des groupes de travail thématique, nécessaire pour traiter et amender les informations issues du diagnostic.

Après avoir adhérer à l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA), cette association, en collaboration avec la Communauté de communes, élabore le diagnostic du territoire depuis Avril 2016.

Les premiers éléments de diagnostic sont ressortis depuis Octobre 2016, et font actuellement l'objet d'ateliers thématiques organisés selon les principes de la Charte de Gouvernance.

Ainsi, quatre ateliers de travail sont prévus jusqu'à la fin de l'année 2016 avec les élus du territoire :

- Habitat, démographie, équipements et consommation d'espaces
- Agriculture
- Economie, tourisme et mobilités
- Environnement, paysages, architecture et patrimoine

L'objectif de ces ateliers consiste à affiner les données recensées. Cela permettra également de faire ressortir les grandes orientations du territoire qui permettront de tenir un premier débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avant le 27 Mars 2017, conformément à la réglementation en vigueur.